



17 MARS 2013

NOTE DE SERVICE

Objet : notification des avis à tiers détenteurs "ATD"

La présente note de service a pour objet de repenser l'action de recouvrement par voie d'avis à tiers détenteurs, à la lumière de l'évaluation des opérations initiées dans le cadre de cette procédure de recouvrement forcé.

A cet effet, il est demandé aux comptables compétents de suspendre la notification des ATD, jusqu'à nouvel ordre. Une note sera établie à cet effet pour préciser le nouveau cadre d'opérationnalisation de ce mode de diligences.

Mesdames et Messieurs les Directeurs centraux, Régionaux, Provinciaux, Préfectoraux et Inter Préfectoraux, doivent veiller à la stricte application de la présente note de service.

Le Directeur Général des Impôts

Signé: Omar FARAJ